



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20191217-POINT16-DE
Reçu le 18/12/2019

Comité Syndical du 17 Décembre 2019

Point 16/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le dix-sept décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 29 novembre 2019.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Didier Jobit, Xavier Bonnefont, François Elie et Guy Etienne.

Mesdames Stéphanie Garcia, Marie-Henriette Beaugendre, Christine Labrousse, Florence Pechevis, et Fabienne Godichaud.

Membres absents ou excusés : Messieurs William Jacquillard, Mathieu Hazouard, Daniel Sauvatre Didier Villat, Samuel Cazenave, Jacques Chabot, Philippe Bouty et Jean-Hubert Lelièvre.

Mesdames Martine Pinville, Elisabeth Lasbugues et Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel Braud et Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andreas Koch et Madame Cécile François.

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

Par délibération n° 26 du 2 juin 2015 et n° 26 du 19 juin 2018, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. <u>Mise à disposition consentie à titre gracieux</u> , pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses

		consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur.
		Occupation aux dates suivantes :
27/08/2019	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	- le 23 septembre pour une rencontre intitulée « Journée Pollinisateurs » ;
5/11/2019		- le 7 novembre 2019 pour un séminaire de la Direction de l'Environnement ;
		- le 8 novembre 2019 pour une présentation de l'appel à projets « soutien aux actions de développement de l'agriculture biologique » ;
		- le 12 novembre 2019 pour des groupes thématiques CTS de la Direction de l'Environnement ;
		- le 29 novembre 2019 pour un séminaire de la Direction de l'Environnement ;
27/08/2019	Conseil Départemental de la Charente	le 10 décembre 2019 pour une journée sur le thème de l'éducation aux médias et à l'information à destination des collégiens.
27/08/2019	Université de Poitiers	le 30 septembre 2019 pour un colloque de simulation en santé.
5/11/2019	Mairie d'Angoulême	le 3 décembre 2019 dans le cadre de la soirée plénière du club des ambassadeurs d'Angoulême.
5/11/2019	Conservatoire du GrandAngoulême Gabriel Fauré	le 25 novembre 2019 pour la projection d'un film à l'attention des étudiants du Campus de l'image Magelis.
		<u>Mise à disposition consentie à titre onéreux. Autres clauses maintenues.</u>
27/08/2019	DCF Angoulême	le 9 octobre 2019 pour l'organisation d'un événement privatif, avec une redevance de 699 € TTC.
5/11/2019	DREAL Nouvelle Aquitaine	pour une réunion le 5 novembre 2019 après-midi moyennant une redevance de 127 € TTC.
5/11/2019	Charente Libre	le 14 novembre 2019 pour une conférence sur le logement social, moyennant une indemnité de 572 € TTC.
5/11/2019	Agence régionale de santé – pôle offre de soins	le 27 novembre 2019 pour les assises du Plan maladie neuro-dégénératives avec redevance de 1 390 € TTC.
02/09/2019	PAPECO SARL Procom	Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2017/003 (lot n°3 : Papier reprographie) pour acter le changement de dénomination sociale et de RIB du titulaire.
11/09/2019	3.0 Studio	Partenariat à hauteur de 1 200 € pour l'organisation de l'avant – première de « La Fameuse Invasion des Ours en Sicile » le 22 août 2019 pendant le FFA.
12/09/2019	Charline TRICOT	Bail professionnel pour la mise à disposition d'un local (ex pharmacie) dans le bâtiment du Nil au 152 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 103 m ² .

AR PREFECTURE

016-251602595-20191217-POINT16-DE
Reçu le 18/12/2019

		Espace occupé par une éducatrice spécialisée. Bail conclu pour une durée de 6 ans à compter du 13 septembre 2019, moyennant un loyer mensuel de 500 € HT, révisable annuellement, plus 60.83 € HT de provisions mensuelles pour charges. TEOM, abonnements et consommations diverses, gardiennage et assurance à charge du locataire.
16/09/2019	Sisyphé Vidéo	Attribution d'un soutien financier de 3 500 € au titre de l'année 2019.
30/09/2019	Les Siffleurs	Attribution d'un soutien financier de 2 000 € au titre de l'année 2019.
10/10/2019	Crêpes en Folie	Convention d'occupation précaire et révocable pour la mise à disposition d'une emprise de 40 m ² sur le parvis des Chais Magelis pour un food truck et sa terrasse. Activité exercée toute la semaine sur une amplitude horaire de 10h00 à 00h00 (variable selon les jours), pour la période du 28 octobre 2019 au 29 février 2020. Redevance mensuelle de 150 € TCC et assurance à charge de l'occupant. Régime d'occupation contraint par la domanialité publique du site.
15/10/2019	Atelier du Trait	Convention pour la mise à disposition temporaire des 49/51 Bv Besson Bey à Angoulême à l'occasion des journées nationales de l'architecture du 18 au 20 octobre 2019. Visites aux professionnels et au public sous l'autorité et la seule responsabilité du preneur. Pas de redevance ni autre charge demandée. Aucune présentation de plans ou d'images du futur aménagement.
24/10/2019	Kiss Kiss Bang Bang	Convention de partenariat constitutive d'un soutien financier de 5 000 € pour l'organisation de la Game Cup.

.....

Les membres du Comité Syndical donnent acte - à l'unanimité (12 présents / 12 votants / 12 voix « pour ») - à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 18 déc. 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 18 déc. 2019
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 18 décembre 2019

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis